

**M. Bigg:** Votre premier budget vous revient-il à la mémoire?

**L'hon. M. Gordon:** C'est la même voix familière, elle résonne comme ce disque fêlé que je ne saurais oublier. Je ne peux que souhaiter qu'un de ces jours on lui achète un nouveau disque.

Nous aurons une meilleure idée de ce budget dans une année environ, car c'est par la retrospection que l'on peut évaluer convenablement la sagesse dont s'est inspiré un budget. Entre temps, je souhaite au ministre tout le succès possible et une vie calme, paisible, mais intéressante.

Avant de commenter quelques questions traitées dans le budget, je devrais dire combien nous sommes chanceux d'être au Canada, tout au moins à l'heure actuelle, comparativement aux habitants des autres pays. Le présent essor a commencé il y a cinq ans. Le chômage a baissé, après les rectifications en fonction des variations saisonnières pour s'établir à environ 3½ p. 100 de la main-d'œuvre. Le pourcentage est toujours plus élevé dans les régions atlantiques et dans l'Est du Québec, mais dans certaines régions du Canada, il n'y a virtuellement pas de chômage et c'est un facteur dont nous devons nous réjouir.

La plupart des gens sont occupés et prospères. Il faut admettre que le coût de la vie a augmenté, mais par rapport à l'expérience des autres pays, les prix au Canada sont restés relativement stables au cours des dernières années. Il est certain que le niveau de vie de la plupart des Canadiens a augmenté plus rapidement que le coût de la vie.

Les prix des biens de consommation se sont accrus sensiblement après la seconde guerre mondiale et de nouveau après la guerre de Corée. Depuis, à savoir dans les 14 années suivantes, ils ont augmenté d'environ 1½ p. 100 par an, et ce chiffre doit être étudié à la lumière de deux facteurs précis. En premier lieu, l'indice des prix n'est pas un reflet exact ou complet des variations dans la qualité et dans les services qui entrent dans les marchandises que nous achetons. La hausse du coût de la vie, au cours des 14 dernières années, ne fait pas de doute, mais elle est inférieure à ce que les indices ont tendance à montrer.

Le deuxième facteur dont il faut tenir compte, c'est que les prix ont augmenté moins vite au Canada que dans tous les autres pays, sauf aux États-Unis. Notre économie, vous le savez bien, est une des plus libres au monde. Nous importons une proportion considérable de nos besoins. Il en résulte que certaines répercussions des hausses de prix dans les autres pays doivent se faire sentir sur le coût

de nos importations. Compte tenu de ces facteurs, nous pouvons prétendre, je pense, que nos réalisations au cours des 14 dernières années ont été relativement bonnes.

• (4.00 p.m.)

L'an dernier, soit en 1965, l'indice des prix à la consommation a monté de 2.4 p. 100. Cette hausse est plus forte que la normale.

Cette augmentation était attribuable à la hausse du prix des denrées alimentaires découlant d'une part de la rareté des pluies au début de l'année et d'autre part de la pénurie de viande aux États-Unis. Elle était également attribuable à la hausse des primes d'assurance médicale et d'assurance-automobile; ces augmentations ont contribué à la hausse générale des indices en 1965. Mais ce qui nous préoccupe, maintenant, c'est le rythme d'augmentation de certains prix à l'heure actuelle, surtout dans l'industrie du bâtiment et dans certains secteurs de l'industrie de la fabrication, où la demande a de beaucoup dépassé l'offre.

Le ministre a proposé une série de mesures destinées à contenir modérément le rythme actuel des dépenses en immobilisations, surtout dans le secteur privé. Il a proposé une forme d'épargne forcée pour les sociétés, au moyen d'une taxe spéciale de 5 p. 100, rajustée sur les bénéfices nets, qui doit être remboursée, plus les intérêts, au cours de la période de 18 à 36 mois suivant le paiement. A mon sens, c'est une innovation intéressante.

J'ai été amusé de voir le député de Perth (M. Monteith) et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Iles (M. Cameron) critiquer cette politique, le premier parce qu'il s'agit d'une idée nouvelle, donc suspecte, et l'autre parce qu'elle n'est pas tout à fait identique aux mesures mises en œuvre en Suède, et ne s'accordant donc pas tout à fait aux opinions de tout bon socialiste qui se doit d'avoir de la vénération pour la Suède, allant jusqu'à l'idolâtrie dans certains cas, même si le caractère du pays et de son économie est très différent du Canada.

Le ministre a aussi proposé des réductions assez rigoureuses en ce qui concerne les taux des allocations d'immobilisation. Les anciens taux visaient à amortir le coût des capitaux fixes durant leur période active et à octroyer en même temps une subvention aux entreprises pour financer leurs programmes d'investissements accrus en équipement. Dans les conditions actuelles, surtout si nous croyons que ces conditions se maintiendront pendant quelque temps, il est raisonnable de retirer ou de réduire les subventions dans les taux des allocations d'immobilisation pour nombre de sociétés.